

# « AU BOUT DU RÊVE »

## 14ème FESTIVAL DU FILM D'AVEVENTURE DE LA REUNION

### du 05 au 18 mai 2018

## Règlement

### Article 1 : dates

L'Association « Au Bout du Rêve » organise le **14me Festival du Film d'Aventure de La Réunion** qui se déroulera **du 5 au 18 mai 2018**.

**La soirée d'ouverture aura lieu le samedi 5 mai. Les films en compétition seront programmés entre le 9 et le 18 mai 2018.** La compétition est ouverte tant aux cinéastes professionnels qu'aux cinéastes amateurs.

### Article 2 : thème

Les films documentaires présentés peuvent traiter de tout sujet ayant trait à la notion d'aventure, sans distinction de durée ni de date de réalisation.

### Article 3 : inscription des films

**Les films soumis à la sélection devront parvenir au plus tard le 28 février 2018**, en format dvd ou via un lien privé envoyé à l'adresse : [contact@auboutdureve.fr](mailto:contact@auboutdureve.fr).

Le bulletin d'inscription dûment complété et signé devra également parvenir à cette même date au plus tard.

Les films reçus seront soumis à un comité de sélection. Les dvds seront conservés par le festival pour ses archives.

### Article 4 : films sélectionnés

Les films sélectionnés en compétition seront projetés lors de trois séances publiques : deux au théâtre Luc Donat du Tampon (600 places) et une au Théâtre de Champ Fleuri de St Denis (850 places). Avec l'autorisation du producteur, une séance supplémentaire pourra avoir lieu pour les scolaires.

3 films seront programmés pour la soirée d'ouverture du festival sur la plage de Cap Homard à St Gilles. Estimation de fréquentation : 6 000 personnes. Ces films seront projetés hors compétition. Ils pourront également être programmés pour la soirée de projection dans le Cirque de Mafate.

Les producteurs des films sélectionnés devront fournir au minimum :

- **3 photos** (300 dpi) illustratives du film et accompagnées du copyright correspondant. La publication de ces photos sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins exclusifs du Festival (tous lieux, supports de diffusion, réseaux sociaux liés à la diffusion, à la communication et à la promotion du Festival)
- **un lien web pour le teaser du film** (youtube, vimeo, dailymotion...)

### Article 5 : droits

La personne procédant à l'inscription du film auprès du Festival qu'il soit producteur, réalisateur, aventurier ou autre, garantit le Festival qu'il est titulaire de l'ensemble des droits permettant la diffusion du film dans le cadre du Festival. Il garantit également le Festival de toute instance ou action qui pourrait être entamée à l'encontre du Festival par un tiers prétendant disposer de droits au sens du

code de la propriété littéraire et des conséquences pécuniaires éventuelles des dites instances et actions.

### **Article 6 : Prix du public**

Les films sélectionnés entrent en compétition pour le « **Prix du Public** » d'une valeur de **500 €** destiné au réalisateur du film.

### **Article 7 : invitations**

Le festival se réserve le droit d'inviter à La Réunion les aventuriers des films. Ceux-ci seront invités à répondre aux questions du public à l'issue de la projection de leur film.

### **Article 8 : support de projection**

Les films retenus pour la compétition devront parvenir au plus tard 1 mois avant le début du festival, soit le **5 avril 2018** au format suivant :

**HD codec H264 (1920 x 1080) - débit > 15 mb/s** sur clé USB ou par téléchargement.

### **Article 9 : responsabilités**

Tout en prenant le plus grand soin des films inscrits au concours, la direction décline toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir en cours de route, ou pendant la représentation ou la période où ils seront entre ses mains. Les participants sont donc invités à assurer les films en question de façon adéquate.

### **Article 10 : frais d'envoi**

Les frais d'envoi des films soumis à la sélection ainsi que des supports de projection des films sélectionnés sont à la charge des participants. Le festival prendra en charge les frais de retour.

### **Article 11 : adresse d'expédition des films**

Les films devront être adressés à l'adresse suivante :

Association « Au Bout du Rêve »  
7 rue des Cormorans  
Villa n° 12  
97434 ST GILLES  
ILE DE LA REUNION

Ou en téléchargement à l'adresse mail « [contact@auboutdureve.fr](mailto:contact@auboutdureve.fr) »

### **Article 12 : engagement**

L'inscription des films implique l'acceptation de toutes les conditions établies par ce règlement.